

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre et à Emmanuel Arago, 20 août 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre et à Emmanuel Arago, 20 août 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (418r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre et à Emmanuel Arago, 20 août 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45863>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 août 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire

- [Arago, Emmanuel \(1812-1896\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination

- 18, place Vendôme, Paris
- 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur l'affaire Coré. Godin s'engage à respecter la décision de Favre et d'Arago, arbitres du litige, à la condition que Coré en fasse de même.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Coré, François \(1813-18..?\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Genève le 20 août 1869

À Messieurs Jules Favre
et Em. Spägg

Messieurs les Arbitres

Vous ayant constitués amiables
compositeurs pour statuer sur le
différent qui nous divise M. Cornet
moi je vous prie de vouloir bien
nous être le dépositaire de votre
sentance m'engageant à l'exécuter
aussitôt que vous me l'aurez fait
connaître mais à la condition
tout naturelle que mon adversaire
prenne le même engagement

Je suis avec Messieurs Messieurs
de vos sentiments distingués

Edouard